

Position commune des premiers ministres de l'Atlantique sur l'amélioration des soins de santé

Les premiers ministres de l'Atlantique réaffirment l'appel lancé par tous les premiers ministres à la Conférence annuelle des premiers ministres qui s'est tenue en 2002 à Halifax au sujet d'un nouveau partenariat fédéral-provincial de financement visant à revitaliser et à soutenir les soins de santé pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Le gouvernement fédéral doit financer la *Loi canadienne sur la santé* s'il veut la défendre.

Il est primordial que le gouvernement fédéral travaille en partenariat avec les provinces et les territoires afin d'assurer la viabilité à long terme du système de santé.

1. Accords fiscaux

Du financement fédéral supplémentaire et continu est nécessaire pour soutenir tous les aspects du système de soins de santé. Tout nouveau financement fédéral doit garantir un soutien approprié des services de santé de base en vigueur avant même de viser des programmes qui n'existent pas encore.

Compte tenu des disparités interprovinciales en matière de fiscalité, ainsi que des défis financiers auxquels sont confrontés plusieurs provinces, il serait inapproprié que le gouvernement fédéral propose un modèle à frais partagés pour inciter les provinces à accroître les services de soins de santé.

Continuer d'appuyer la position commune des premiers ministres telle qu'elle a été énoncée à la CPMA de 2001, puis par la suite confirmée aux réunions subséquentes des premiers ministres :

« Demander au premier ministre du Canada de se joindre à eux en donnant suite à son engagement de mettre en place des arrangements financiers adéquats et viables à court et moyen termes incluant :

- *l'élimination immédiate du plafond à la péréquation;*
- *le début immédiat de travaux pour développer une formule renforcée et plus équitable pour le Programme de péréquation incluant, à titre d'alternative possible, la norme des dix provinces qui reconnaît la volatilité des revenus reliés aux ressources naturelles, ainsi qu'une couverture étendue des revenus;*
- *la restauration du financement fédéral dans le cadre du TCSPS à au moins 18 % avec la mise en place d'un mécanisme d'indexation approprié; et*
- *des travaux sur d'autres mécanismes pour le TCSPS incluant les transferts de points d'impôt à titre d'alternative possible au transfert en espèces actuellement versé dans le cadre du TCSPS. »*

2. Rôle du secteur privé

Les premiers ministres de l'Atlantique demandent aux gouvernements fédéral et provinciaux de travailler ensemble à encourager davantage l'efficacité dans la prestation des services publics de santé, conformément aux cinq principes de la *Loi canadienne sur la santé*, et à permettre à la fois l'innovation de la part du secteur privé et du secteur public.

3. La Loi canadienne sur la santé

Les premiers ministres de l'Atlantique appuient la *Loi canadienne sur la santé* ainsi que son renouvellement qui vise à refléter les situations changeantes dans les soins de santé.

Si les services couverts par la *Loi canadienne sur la santé* sont accrus, le gouvernement fédéral doit donc leur accorder le soutien financier adéquat et continu nécessaire.

4. Ressources humaines en santé

Les premiers ministres de l'Atlantique appuient la demande commune de tous les premiers ministres pour que la planification et la collaboration interprovinciales soient accrues en matière de formation et de recrutement de professionnels de la santé, afin d'assurer qu'il y en ait en nombre suffisant dans toutes les provinces et tous les territoires.

5. TI – Infostructure de la santé

Affirmer le besoin de financement fédéral ciblé en vue de maintenir le niveau actuel des investissements en matière de TI et le développement d'une infostructure de la santé.

6. Financement pour la réforme des soins primaires

On demande du financement fédéral pour permettre aux provinces d'accélérer leurs efforts de réforme de la prestation des soins primaires et pour améliorer les services et leur efficacité, tout en répondant aux situations uniques de chaque province et territoire.

7. Financement de services supplémentaires

Les fonds supplémentaires devraient d'abord être affectés aux services principaux déjà dispensés. Le financement de services supplémentaires doit s'accompagner d'une garantie que le gouvernement fédéral les soutiendra par du financement adéquat et continu.

L'assurance-médicament et les soins à domicile sont d'autres domaines où l'on peut envisager du financement.

8. Imputabilité et partenariat

Les premiers ministres de l'Atlantique ont accepté d'assumer les responsabilités en matière de financement des soins de santé convenues lors de la rencontre des premiers ministres en septembre 2000. Celles-ci comprennent la demande d'aide au fonds des soins de santé primaires dans le cas de projets particuliers, l'utilisation du fonds d'équipement médical pour acquérir de l'équipement médical et la préparation de rapports sur les indicateurs de soins de santé.

Les premiers ministres de l'Atlantique s'entendent sur l'importance d'être imputables en ce qui a trait aux dépenses en santé et à la prestation de soins, mais ils estiment que l'imputabilité signifie d'abord et avant tout rendre compte au grand public, et non au gouvernement fédéral.

9. Stratégie nationale de mieux-être

Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique réclament une stratégie nationale en matière de mieux-être qui serait élaborée en collaboration avec les dix provinces et les trois territoires.